Contrat de Prestations

Entre les soussignés :

- **Le Client :** *[Nom ou raison sociale], [forme juridique], au capital de [montant] euros, dont le siège social est situé au [adresse], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [ville] sous le numéro [numéro SIRET], représentée par [nom et qualité], ci-après dénommé « le Client »*

- **Le Prestataire :** VA-D&C, Entreprise Individuelle, dont le siège social est situé au 2 Impasse Michel Hosteing à HOURTIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 942 683 889 00029, représentée par Didier Charles RAIFFE (gérant), ci-après dénommé « le Prestataire »

Le présent contrat de Prestations est encadré par les Conditions Générales de Services (CGS) de VA-D&C jointes.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat
Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire s'engage à fournir au Client une prestation de diagnostics et de conseils émanant d'un échange préalable entre les deux parties visant à valider les besoins, les attentes et la méthodologie d'intervention telle que décrite dans l'article 2.

Article 2 : Description des prestations
Le Prestataire s'engage à exécuter sa mission, conformément à la méthodologie décrite sur son site web dans le cadre d'un périmètre d'intervention détaillé en Annexe 1 et à fournir notamment les prestations suivantes :

- Appropriation du contexte et de la situation de l'entreprise
- Interviews des acteurs clés de l'entreprise
- Analyse des processus/usages existants et documents sources utiles
- Elaboration d'un document de synthèses des constats, recommandations et priorités
- Proposition d'accompagnement à la mise en œuvre (optionnel)

Article 3 : Obligations du Prestataire
Le Prestataire s'engage à :

- Exécuter les prestations conformément aux meilleures pratiques de sa profession.
- Mettre à disposition du Client les compétences et l'expertise nécessaires à la prestation
- Respecter les délais convenus et la méthodologie proposés
- Assurer la confidentialité des informations communiquées par le Client

Article 4 : Obligations du Client
Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire les informations et documents nécessaires à la réalisation des prestations
- Désigner une ou plusieurs personnes référentes facilitant les interventions du Prestataire
- Informer de tout élément susceptible de remettre en cause la bonne réalisation de la mission
- Régler les honoraires convenus dans les délais demandés

VA-D&C
ACCOMPAGNEMENT
DIAGNOSTIC • CONSEIL

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de *[durée]*, à compter du *[date]*. Il pourra être complété par avenant, complémentairement au principal et exclusivement par accord entre les 2 parties sur l'objet, les attendus et les dispositions financières.

Article 6 : Honoraires et modalités de paiement

Les honoraires du Prestataire sont fixés à *[montant]* euros en franchise de TVA.
Ils seront acquittés selon les modalités suivantes conformément aux CGS :

- Acompte de 20% à la signature de la présente soit *[montant]* euros,
- Acompte de *[%]* à l'issue de la phase d'analyse soit *[montant]* euros,
- Solde à l'issue de la dernière phase (remise des livrables définitifs) soit *[montant]* euros,

Les règlements s'effectueront par virements

Article 7 : Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre du présent contrat et conformément à l'article 10 des CGS.

Article 8 : Responsabilité

Le Prestataire est responsable des dommages directs causés au Client lors de l'exécution des prestations, sauf en cas de faute du Client.
La responsabilité du client reste pleine et entière pour toutes les actions engagées à l'issue de la prestation de l'entreprise et relevant de son pouvoir de décision.

Article 9 : Résiliation

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties conformément à l'article 9 des CGS. Les prestations réalisées et justifiées à la date de la résiliation seront dues par le Client au Prestataire, suppléant les dispositions financières de l'article 6.

Article 10 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis à la compétence des tribunaux du siège de VA-D&C.

Fait à *[lieu]*, le *[date]*, en deux exemplaires originaux.

Le Client
[Nom et signature]

Le Prestataire
[Nom et signature]

RIB pour le virement